



Les débats d'europschool (salon de l'éducation, novembre 2003)

L'apprentissage précoce des langues en France

Brigitte Millet

(Discours pour le Salon de l'Education le 22 novembre 2003)

I. Historique

L'aventure des langues dans le premier degré a véritablement commencé, à l'échelon national, en 1989. On peut distinguer trois étapes successives dans l'évolution du dossier.

Première étape : 1989-1994

En 1989, Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, décide la mise en place d'une expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Cette expérimentation est conçue en tenant compte des leçons du passé, c'est-à-dire qu'elle s'inspire des conclusions des différents rapports d'évaluation relatifs aux expériences ponctuelles d'enseignement précoce des années 60-70, notamment celles du rapport de l'inspecteur général Denis Girard. Le rapport insistait sur les conditions indispensables à la réussite d'un tel enseignement : des enseignants formés, des horaires suffisants, une méthodologie adaptée aux besoins des enfants, une continuité assurée et une liaison avec le secondaire, un contrôle et une évaluation. Le cahier des charges qui figure dans le protocole de l'expérimentation de 1989 qui concerne les CM1 et CM2 s'inspire largement de ces recommandations. Les enseignements sont confiés, selon leurs qualifications dans la langue concernée, soit à des instituteurs (25%), soit à des professeurs de collège (60%), soit à des intervenants extérieurs (14%), à raison de 2 heures hebdomadaires. Les objectifs sont clairement énoncés. Il s'agit :

- de préparer l'apprentissage d'une langue au collège,
- de privilégier la langue orale à des fins de communication,
- d'amorcer une réflexion sur le fonctionnement de la langue étrangère et de la langue maternelle,
- de ménager une ouverture sur une autre civilisation.

Quelques extraits des rapports de l'inspection générale qui assure le contrôle et l'évaluation du dispositif résumant le bilan des trois années :

- Du point de vue quantitatif, les résultats de l'expérimentation sont particulièrement



Avec le soutien de la Commission européenne

convaincants. Près d'un élève de CM2 sur 3 étudie une langue.

- Du point de vue qualitatif, l'évaluation comparée des comportements d'apprentissage des élèves ayant bénéficié de cet enseignement d'initiation et ceux des élèves débutant en 6^{ème} confirme que celui-ci remplit avec succès sa fonction d'éveil et de motivation. C'est dans le domaine de la compréhension de l'oral que les acquis sont les plus nets. L'enseignement d'initiation s'articule sur une pédagogie des échanges scolaires internationaux et participe ainsi à l'ouverture de l'école primaire sur le monde extérieur. 11% des écoles concernées par l'expérimentation déclarent organiser un voyage à l'étranger.

L'expérimentation n'a pas permis de progresser dans la diversification de l'offre en matière de langues enseignées. L'anglais est choisi par 77,7% des élèves, l'allemand par 17,1% des élèves et l'espagnol représente 4,1%.

Au vu de ce bilan global, la décision est prise de généraliser progressivement le dispositif à l'ensemble des CM2 à partir de 1992. A la rentrée, 42% des CM2 étaient couverts.

En janvier 1993, le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, prend position en faveur d'une généralisation en trois ans de l'enseignement d'une langue au CM2.

Deuxième étape : 1994-1998

François Bayrou, le nouveau ministre de l'éducation nationale à la suite du changement de majorité et de gouvernement, affiche comme priorité absolue pour le premier degré l'apprentissage de la lecture. Mais la forte pression sociale et le contexte international conservent au dossier " langues " toute son actualité. Traditionnellement, et c'est le cas dans les autres pays d'Europe, l'apprentissage d'une langue vivante étrangère coïncide avec l'entrée dans le secondaire (vers onze ans). Cependant, un certain nombre de pays comme la Finlande, l'Autriche, l'Irlande, le Luxembourg, la Suède, la Suisse et l'Italie ont introduit un enseignement " précoce ", c'est-à-dire un enseignement qui commence avant l'âge prévu par l'institution pour l'apprentissage obligatoire des langues étrangères. Le dossier des langues à l'école est donc porté par une dynamique européenne. Le ministre rédige le Nouveau Contrat pour l'Ecole dans ce contexte. La mesure n°7 concerne les langues à l'école. Elle entre en vigueur en 1995 et stipule que " dès le cours élémentaire tous les élèves sont initiés chaque jour pendant 15 minutes à une langue vivante étrangère par le recours aux techniques audiovisuelles ".

Les choix effectués par le ministre tiennent compte du manque de maîtres compétents en langue qui n'a pas permis de tenir l'objectif de généralisation souhaité par le ministre précédent. Quels sont ces choix ?

- On commence au CE1, on poursuit en CE2 puis au CM1 à raison d'un quart d'heure par jour.
- Le maître de la classe (ou un maître de l'école par échange de service) assure cette initiation. On ne demande pas que le maître possède une compétence linguistique minimale dans la langue. Il suffit qu'il soit volontaire.
- Dans la pratique, le choix de la langue est effectué par le maître. La continuité d'une année sur l'autre n'est pas exigée. Les changements de langue restent possibles. Il n'y a pas d'évaluation des acquis. Le dispositif s'inscrit dans une perspective de sensibilisation. Un outil vidéo (CE1, CE2, CM1 " sans frontière " est élaboré et mis gratuitement à la disposition des écoles par le ministère. La priorité est donnée au développement des " compétences générales ", comportementales. Pour ce qui est des compétences linguistiques, c'est la langue orale qui est privilégiée. Le nombre de volontaires dépasse d'année en année les espérances et les prévisions les plus optimistes.

La satisfaction des maîtres et l'enthousiasme des enfants, souvent observés dans les classes, ne doivent cependant pas masquer la fragilité des résultats obtenus, notamment

sur le plan linguistique.

Troisième étape : 1998-2002

La pression du public qui est convaincu de la nécessité d'acquérir une meilleure maîtrise des langues étrangères pour que les jeunes générations puissent mieux s'intégrer à l'Europe en devenir va conduire à de nouvelles décisions en 1998. Ces décisions s'inscrivent dans la continuité de la période 1989-1994 au cours de laquelle il était moins question de sensibilisation que d'enseignement. Les objectifs visés sont confirmés, la finalité de cet enseignement est précisée : il vise à améliorer les compétences en langue des élèves du secondaire en anticipant le choix et l'étude de la LV1 à l'école. La perspective d'apprentissage est réaffirmée, l'enseignement doit être dispensé par des enseignants linguistiquement compétents à raison d'une heure trente par semaine.

En dépit de la cohérence de cette orientation, des difficultés subsistent sur le terrain.

- La diversité des intervenants (maîtres du premier degré, intervenants extérieurs, assistants, professeurs du second degré) et l'absence de suivi des enseignements de langue contrairement aux autres disciplines induisent une hétérogénéité des pratiques (temps d'enseignement, répartition des séances, durée annuelle) ce qui conduit à une grande disparité en ce qui concerne les compétences acquises par les élèves.
- L'hésitation au sein des écoles entre sensibilisation et véritable enseignement en raison de la coexistence ou de la superposition des dispositifs.
- L'absence de véritable statut des langues à l'école, qui ne sont considérées que comme une discipline " par défaut ".

Difficultés et entraves de toutes sortes donc, mais la demande sociale est si forte qu'il n'est pas question de geler le dispositif. Tout parent d'élève estime en effet qu'il faut apprendre les langues plus tôt (dès l'école) et autrement. On pense généralement que l'apprentissage en est facilité, qu'il est plus rapide dans la mesure où l'oreille de l'enfant est plus plastique. On sait également que tous les pays voisins comparables sont en phase avec cette orientation et introduisent ou ont déjà introduit l'enseignement des langues à l'école.

C'est alors que le ministre Jack Lang, dont on connaît l'engagement en faveur des langues et de l'ouverture au monde et à l'Europe (c'est à lui que l'on doit dès 1992 les sections européennes et orientales en collège et au lycée) propose un plan d'amélioration de l'enseignement des langues dans le système éducatif. **Ce plan s'inscrit dans une perspective de diversification des langues enseignées et d'ouverture sur l'Europe et l'international. Il se caractérise par la décision capitale de faire des langues vivantes une discipline obligatoire de l'école primaire disposant d'un horaire et d'un programme précis, comme c'est le cas pour les autres disciplines.** Ainsi se trouve levé l'obstacle essentiel qui était, on l'a souligné, l'absence de statut des langues à l'école.

II. Les nouveaux programmes de l'école primaire

Le ministère entreprend en 2001-2002 de publier de nouveaux programmes pour l'école et de réorganiser pour partie les enseignements. On peut lire dans le préambule aux nouveaux programmes parus au BO hors série n°1 du 14 février 2002 : " Les défis que notre enseignement affronte sont de plus en plus complexes. Ils contraignent à élargir sans cesse l'horizon des

objectifs tout en assurant, de manière chaque fois plus vigilante, qu'aucun élève n'est laissé à l'écart. C'est le cas de l'apprentissage des langues vivantes qui doit permettre à la France de satisfaire à des exigences partagées par la plupart de ses partenaires dans le monde. Pour être efficace, il doit être entrepris dès le plus jeune âge et ne peut se limiter à une simple sensibilisation. Il suppose donc un véritable enseignement se prolongeant au collège. Il doit être articulé avec tous les domaines de l'école primaire, et plus particulièrement avec la maîtrise du langage et de la langue française, priorité absolue. " Les nouveaux programmes de l'école prévoient le début de l'enseignement des langues en grande section de maternelle. Il s'agit de créer les bases des apprentissages linguistiques, de faire découvrir aux élèves la diversité linguistique et culturelle et de les sensibiliser à "l'altérité". En raison de la nouveauté que représente l'introduction des langues dès la grande section de maternelle, l'entrée en vigueur de ces programmes est différée et les efforts se concentrent actuellement sur le cycle 3, c'est-à-dire sur le CE2, le CM1 et le CM2. Un programme transitoire a été publié en août 2002 (BO hors série n°4 du 29 août 2002). Il est très largement inspiré du programme définitif publié en février 2002 mais prend en compte la durée plus réduite de l'apprentissage ainsi que le degré de développement cognitif et la maturité des élèves concernés. Ce programme transitoire, comme le programme définitif, présente des aspects novateurs :

- Les différentes langues vivantes constituent une seule et même discipline avec un programme et des objectifs communs. Le corpus d'orientations générales et de considérations didactiques est commun à l'ensemble des langues. La contribution de chacune d'elles (allemand, anglais, arabe, chinois, italien, portugais et russe) se limite à l'énumération des contenus qui lui sont propres. Chaque langue a ainsi défini un programme lexical, un programme grammatical et une liste de fonctions langagières à utiliser. Cette liste de fonctions langagières permet d'imaginer des situations dans lesquelles peut se développer l'apprentissage. Le programme lexical privilégie le monde de l'enfance vécu ou imaginaire. Il définit les limites des connaissances exigibles dans le cadre des évaluations. Les contenus culturels correspondent aux centres d'intérêt des élèves de cet âge. La découverte de ces éléments culturels se fait en situation en passant par l'action et en s'appuyant sur le concret.
- Il ne s'agit plus d'une sensibilisation mais d'un véritable apprentissage dont les objectifs sont définis en conformité avec ceux de l'enseignement secondaire : faire acquérir aux élèves les compétences dans les deux domaines que sont la compréhension et l'expression qui les rendent capables de communiquer efficacement et les connaissances indispensables à la maîtrise de ces compétences. La langue est présentée à partir de supports variés : chansons, comptines, dialogues, contes, courts récits, jeux. Bien sûr, il est tenu compte du degré de maturité intellectuelle, des capacités conceptuelles et des intérêts des élèves de l'école élémentaire. L'une des conditions d'un apprentissage réussi est la qualité de l'écoute sur laquelle reposent la compréhension et la qualité de l'expression. Les productions écrites même modestes sont encouragées en particulier dans le cadre de la correspondance.
- Les programmes s'organisent en fonction d'un niveau à atteindre en fin de cycle. Ce niveau est défini en termes de compétences à acquérir et prend appui sur le cadre européen de référence pour les langues publié par le Conseil de l'Europe. A l'issue du cycle 3 (fin du CM2) c'est le niveau A1 qui est visé. Ce choix ancre résolument l'apprentissage des langues dans une perspective européenne. Une évaluation des acquis est prévue à la fin du CM2 au niveau national.
- Les programmes prévoient que l'horaire hebdomadaire se répartit sur deux situations pédagogiques distinctes : deux plages d'enseignement de 45 minutes conduites par un

maître linguistiquement compétent d'une part, des activités de pratique, de réactivation des acquis et d'exposition à la langue d'autre part. Ces activités sont soit réparties en courtes plages sur l'ensemble de la semaine, soit regroupées lors de moments plus intensifs dans l'année (activités conduites par des locuteurs natifs, classe linguistique, projet pédagogique dans la langue). Le volume horaire global peut aller jusqu'à l'équivalent d'une demi-heure hebdomadaire.

- La dimension internationale de l'enseignement des langues est affirmée par les contacts pris avec des écoles à l'étranger, par les ressources de la messagerie électronique et des réseaux de communication à distance ou encore par l'exploitation de documents audiovisuels.

Il est prévu que cet enseignement soit dispensé à terme par les professeurs des écoles. La polyvalence des maîtres est certes réaffirmée mais la possibilité leur est donnée de se constituer des dominantes, dès la formation initiale à l'IUFM. Les plans de formation pour les maîtres proposent maintenant des dominantes " langue vivante " et développent les centres de ressources pour l'autoformation en langue, les échanges, les stages à l'étranger pour répondre aux besoins de l'école du XXIème siècle. Les maîtres du premier degré sont aidés au quotidien par des conseillers pédagogiques nouvellement nommés qui assurent le suivi de cet enseignement. Ils peuvent également trouver une aide sous la forme d'informations et de ressources pédagogiques diverses sur le site " Primlangues " créé spécialement à leur intention par le ministère.

Le nombre de maîtres du premier degré ne suffit pas encore pour couvrir tous les besoins dans les écoles. Les professeurs du second degré, les assistants et les intervenants extérieurs continuent donc d'être sollicités. Les taux de couverture s'améliorent d'année en année : 95,8% pour le CM1 et le CM2, 55,7% pour le CE2 en 2002-2003.

D'aucuns diront que nous sommes encore loin du but. Mais que de chemin parcouru en un peu plus de dix ans ! Et que représentent dix ou quinze ans face à une telle mutation de l'école, face à cette décision historique pour la France d'introduire l'enseignement des langues dès l'école primaire, c'est-à-dire pour tous. Le seul regret que l'on puisse formuler est que cette mesure, qui devait favoriser la diversification des langues, ne contribue pas à élargir l'éventail des langues enseignées. Bien au contraire ! L'obligation d'assurer la continuité, conjuguée à la pression des parents pour lesquels il n'est pas de salut en dehors de la langue de diffusion internationale, provoque une désaffection pour les langues autres que l'anglais, discipline désormais massivement majoritaire. Espérons que, au nom d'une ouverture bien comprise à l'existence et à la culture des voisins européens, l'étape suivante verra l'introduction d'une LV2 en sixième, puis plus tard dans le cursus des élèves une LV3 pour développer une vraie compétence plurilingue chez les jeunes Français.

Brigitte MILLET
22 novembre 2003